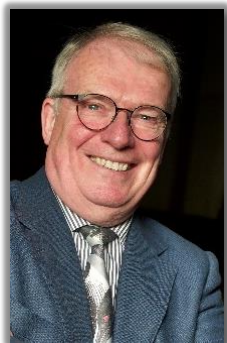


Montréal, le 23 mars 2018

INVITATION ET MESSAGE IMPORTANT DU PRÉSIDENT



Chers membres,

Comme chaque année, c'est pour moi un immense plaisir de vous convier à l'assemblée annuelle des membres qui se tiendra cette année le 24 avril 2018 à Gatineau et sera doublée d'une assemblée extraordinaire afin de traiter de changements à nos règlements.

Votre participation en grand nombre à cet événement revêt une importance particulière cette année parce que nous vous y proposerons des modifications importantes aux règles générales de fonctionnement de la Mutuelle. Celles-ci pourraient avoir un impact significatif pour l'avenir. Monsieur Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec, vous livrera le résultat des travaux du Comité Morrisey mis sur pied l'an dernier pour formuler des recommandations sur la question des procurations multiples en tout respect et en toute conformité avec les réalités mutualiste, religieuse et civile de la mutuelle et de ses membres. Rappelons que certains membres avaient manifesté de vives inquiétudes et leur opposition lors des assemblées de novembre 2016 et d'avril 2017 face à l'adoption d'un règlement établissant une limite sur le nombre de procurations pouvant être détenues par un même fondé de pouvoir lors d'une assemblée de membres.

L'ampleur de l'analyse et de la réflexion réalisées par ce panel d'experts du cadre mutualiste, du droit civil et du droit canon, ainsi que la mise à contribution d'un grand nombre d'acteurs dont l'ensemble des évêques catholiques concernés par le rayonnement et l'action de la Mutuelle auront requis un peu plus de temps que prévu à l'origine, mais le résultat ouvre la porte à l'adoption d'un mode de gouvernance et de partenariat novateur et porteur d'avenir, à l'enseigne de l'intérêt des membres et empreints des valeurs chères à ces derniers et à l'Église du Québec.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à venir à Gatineau pour entendre et faire vôtres, non seulement les modifications proposées aux règles de fonctionnement de la Mutuelle, mais aussi les recommandations du Comité Morrisey qui seront alors dévoilées et expliquées. Elles seront ensuite commentées, au nom des évêques consultés, par son excellence Monseigneur Paul-André Durocher, archevêque de Gatineau et membre du Comité de liaison Diocèses-Mutuelle 2017-2018.

N'oublions pas que 2017 fut l'année de naissance d'une nouvelle collectivité de gens d'Église. Fruit de plus d'une année d'intense labeur et de préparation, depuis le 1^{er} avril 2017, L'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal et l'Assurance mutuelle de l'Inter-Ouest ne font plus qu'une ! La « Mutuelle d'assurance en Église » termine aujourd'hui sa première année d'existence et je réalise que dans le tumulte des questionnements et des échanges des dernières assemblées, nous avons omis de célébrer et de souligner ce grand rassemblement des forces vives de l'Église au Québec. Il reste beaucoup à faire pour encore mieux aider et soutenir nos membres en proie à des défis grandissants et de plus en plus complexes. L'union des forces, l'entraide et la mise en commun, le partage des expertises et des ressources, la mise en réseau des gens d'Église ainsi que le partage équitable des ressources de la Mutuelle et de ses membres sont les moteurs de notre avenir à tous et c'est pourquoi je souligne l'importance pour tous de faire un détour par Gatineau en avril prochain !



**MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE**

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

1071, rue de la Cathédrale, Montréal (Québec) H3B 2V4
514-395-4969 • 1-800-567-6586

Et ceci m'amène à traiter d'un sujet plus délicat et qui porte un peu ombrage à notre tableau. À la suite des élections tenues lors de la dernière assemblée annuelle, certains membres nous ont transmis leurs préoccupations concernant l'indépendance d'administrateurs élus avec l'appui manifeste d'un diocèse surreprésenté lors de l'assemblée d'élections. Je vous invite à lire le bulletin d'information joint à l'avis de convocation et intitulé « État de la situation » pour mieux comprendre les enjeux et la teneur du dossier qui est maintenant judiciairisé.

Un procès sur le fond de l'affaire est prévu du 18 au 21 juin 2018. D'ici là, je suis sûr que vous le comprendrez, nous devons nous restreindre dans nos commentaires sur le sujet et c'est pourquoi tous les employés et tous les membres du conseil d'administration ont pour consigne de ne pas répondre aux questions sur ce sujet.

Il importe toutefois que vous soyez renseignés de l'impact financier et de la pression accrue de cette situation sur les affaires de la Mutuelle, ce que je ferai personnellement lors de l'assemblée du 24 avril. Je tiens à vous assurer que les membres du conseil d'administration font tout ce qui est possible, dans la mesure du raisonnable et dans le respect des lois et des meilleures pratiques d'affaires, afin d'obtenir un dénouement respectueux de l'ensemble des membres et de l'Église, sans compromettre pour l'avenir l'intégrité de sa gouvernance et des dispositifs de protection de l'intérêt des membres.

Je me joins à tous les membres du conseil d'administration pour vous remercier de votre confiance en cette année charnière et vous réitérer l'importance de participer en personne ou par voie de procuration à ces assemblées annuelle et extraordinaire des membres de la Mutuelle.

Cordialement,

Robert Tassé, CPA, CGA
Président du conseil d'administration de la Mutuelle d'assurance en Église